

DEPARTEMENT  
DE LA CORSE DU SUD

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VERO

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

DATE DE LA CONVOCATION
20/03/2015

DATE D'AFFICHAGE
26/03/2015

OBJET DE LA DELIBERATION
N° 2015-008
<b>AMNISTIE DES PRISONNIERS POLITIQUES CORSES</b>

**SEANCE DU MOIS DE MARS**

L'An Deux Mil quinze et le Vingt-six Mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LECA, Maire.

**PRESENTS** : FOGACCI Lisandrina – LLINARES bruno – ORSONI Jacques – ORSONI Maric-France – ROULAND Martine – STEFANAGGI Rémy - TIRROLONI Luc

**ABSENTS** : BELLINI Pierre – BERNARD Cédric – LUNARDI Mathéa

**Le quorum étant atteint**, le Conseil Municipal de VERO peut délibérer.

Monsieur LLINARES Bruno a été désigné à l'unanimité des membres présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.121.14 du Code des Communes.

Le 25 Juin 2014, Le Front de Libération Nationale de la Corse a annoncé un processus de démilitarisation et une sortie progressive de la clandestinité sans préalable et sans équivoque aucune, mettant un terme à près de quatre décennies de lutte politique armée.

Cette décision fortement souhaitée par la majorité des corses est l'aboutissement d'une prise de conscience de tous, d'aller vers le rassemblement et l'apaisement qui permettra à la Corse de conserver son identité et ses valeurs.

Il nous apparaît nécessaire de demander à l'Etat et à Monsieur le Président de la République de faire un geste envers notre peuple comme cela s'est déjà fait dans l'histoire politique de nombreux pays en Europe et dans le monde.

Nous devons aujourd'hui tout mettre en œuvre pour que nos enfants puissent vivre dans une Corse où la démocratie, la justice sociale, le respect de notre identité, la défense de notre langue, leur donne les moyens de construire une Corse rassemblée, unie et forte face à un avenir incertain.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer ;  
Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, demande :

- L'amnistie totale des prisonniers politiques Corses ;
- L'arrêt des poursuites contre l'ensemble des militants poursuivis pour des actes politiques.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et An que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme à l'original

Fait à VERO, le 26 Mars 2015

Le Maire, Christian LECA



Séance du 19 mars 2015

02/007

**DELIBERATION EN FAVEUR DE L'AMNISTIE DES  
PRISONNIERS POLITIQUES CORSES**

Le 25 Juin 2014, Le Front de Libération Nationale de la Corse a annoncé un processus de démilitarisation et une sortie progressive de la clandestinité sans préalable et sans équivoque aucune, mettant un terme à près de quatre décennies de lutte politique armée.

Cette décision fortement souhaitée par la majorité des corses est l'aboutissement d'une prise de conscience de tous, d'aller vers le rassemblement et l'apaisement qui permettra à la Corse de conserver son identité et ses valeurs.

Il nous apparait nécessaire de demander à l'Etat et à Monsieur le Président de la République de faire un geste envers notre peuple comme cela c'est déjà fait dans l'histoire politique de nombreux pays en Europe et dans le monde.

Nous devons aujourd'hui tout mettre en œuvre pour que nos enfants puissent vivre dans une Corse où la démocratie, la justice sociale, le respect de notre identité, la défense de notre langue, leur donne les moyens de construire une Corse rassemblée, unie et forte face à un avenir incertain.

Le maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer ;

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, demande :

- L'amnistie totale des prisonniers politiques Corse ;
- L'arrêt des poursuites contre l'ensemble des militants poursuivis pour des actes politiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

